



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 23 mars 2023

- Compte-rendu -

Présents : Dominique HENRY, Céline HIRCHI, Isabelle HOCQUEMILLER, Jean-Michel LHOMMEE, Ludovic JEUNOT, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Excusés : Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY

Absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Secrétaire de séance : Jean-Michel LHOMMEE

➤ **Désignation d'un secrétaire de séance :** Jean-Michel LHOMMEE

➤ **Approbation** du procès-verbal de la séance du 2 février 2023

Approuvé à l'unanimité

➤ **Ecole :**

- Point sur les effectifs scolaires en vue de la rentrée scolaire septembre 2023. Retour sur le dernier conseil d'école du 6 mars et les décisions de l'inspection académique.

Carte scolaire et effectif actuel:

Fin mars deux nouveaux élèves arriveront à l'école, l'un en CP et le 2ème en CM1

Avec ces deux nouveaux arrivés nous serons à 59 élèves dont :

- 16 élèves en maternelle (5 PS, 9 M et 2 GS)
- 43 élèves en élémentaire soit 19 pour les CP, CE1, CE 2 et 24 en CM

Pour l'année prochaine, 51 enfants seront attendus.

Le 6 février l'inspecteur d'académie avait fait part dans un courrier adressé à la mairie d'une baisse importante du nombre d'élèves scolarisés dans l'ensemble du département du Doubs ainsi que du retrait de 22 postes de professeurs des écoles, et nous avait de ce fait informé d'un retrait possible d'emploi à l'école de Gennes, donc d'une classe en moins.

Mais les actions conduites en concertation par les parents d'élèves, les maîtresses et la commune ont porté leurs fruits : courriers à l'inspecteur d'académie, note de synthèse sur les effectifs et leurs évolutions à prévoir, rencontre avec l'inspecteur de circonscription, intervention auprès de l'inspecteur via des élus, mobilisation des inscriptions en amont, gestion des dérogations... Ainsi le 27 février le CSASD (instance au cours de laquelle l'inspecteur rend ses décisions concernant les mesures de carte scolaire) s'est prononcé et l'inspecteur d'académie a **renoncé au projet de fermeture de la 3^e classe**. Les parents d'élèves et le maire ont ainsi reçu un courrier leur annonçant la bonne nouvelle.

- Point sur le CLSH : du 6 au 10 février, peu d'inscriptions, 5 enfants dont plusieurs à temps partiel
Au vu du peu d'inscriptions nous avons dû opter pour un regroupement sur Nancray, avec transport des enfants assuré par les Francas en minibus.
Nous verrons pour le CLSH d'avril (11 au 14 avril) si les inscriptions sont plus nombreuses et si elles permettent de réaliser le centre à Gennes. Sinon ce sera de nouveau sur Nancray. Dans tous les cas un système de transport sera mis à disposition pour les enfants.
- Projets : Trois groupes de travail vont être mis en place prochainement :
 - Groupe projet sur la création d'un City Park
 - Groupe projet sur les aménagements pour ouvrir encore plus l'école sur la forêt et le milieu naturel.
 - Groupe projet pour dès sept 2023 constituer un conseil municipal des jeunes

Éléments présentés par Anne-Sophie Parriaux

- Territoires Numériques Educatifs (TNE) : règlement d'application des subventions pour les ordinateurs
Le Conseil municipal du 2 février 2023 avait approuvé l'achat pour l'école communale de sept ordinateurs portables dans le cadre du projet « Territoires Numériques Educatifs », pour un montant prévisionnel TTC de 7953 €. La dépense correspondante a été inscrite au budget primitif 2023, et une subvention a été sollicitée et obtenue dans ce cadre à hauteur de 80%, dont 70% auprès de l'Etat et 10% auprès du Conseil Départemental.

En complément, et en vue de demander le versement de la subvention, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le règlement financier « Territoires Numériques Educatifs » du Département du Doubs, et d'autoriser le Département à percevoir et reverser la subvention au nom et pour le compte de la commune de Gennes

➤ **Forêt – bois :**

• Programme de travaux forestiers 2023

Les propositions de l'ONF sur les travaux forestiers à exécuter en 2023 ont été examinées en commission municipale forêt-bois le 17 février. Elles sont présentées aux membres du Conseil municipal en séance. Après étude de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le programme de travaux présenté par l'ONF, pour une somme totale de 14 305,85 HT.

Parmi ce programme, les opérations suivantes seront confiées pour exécution à l'ONF :

- parcelles n° 40 et 41 : ouverture manuelle avec marquage à la peinture.
Cout prévisionnel : 1425,69 € HT
- parcelle n° 29 : nettoyage de jeunes peuplements avec maintenance de cloisonnements, création de cloisonnements, nettoyage manuel localisé de régénération naturelle.
Cout prévisionnel : 3769,20 € HT
- parcelle n° 20 : dégagement manuel de régénération naturelle, maintenance des cloisonnements au broyeur et dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue. Cout prévisionnel : 5490,96 € HT

Total prévisionnel des travaux confiés à l'ONF: 10 685,85 € HT

En revanche l'opération d'enlèvement des protections contre le gibier en parcelle 29, pour un montant prévisionnel de 3620 € HT, sera réalisée en régie, par un groupe de bénévoles, avec les employés communaux.

• Acquisition de petites parcelles complémentaires

Un rappel est fait sur les démarches engagées pour proposer à l'ONF l'inscription en régime forestier de nouvelles surfaces forestières en compensation de la demande de distraction du régime forestier de la parcelle AB 203, cette parcelle classée au PLU en zone AU1 et actuellement en état de forêt étant destinée à être urbanisée. Plusieurs acquisitions de parcelles forestières et de demandes d'inscription de ces parcelles en régime forestier ont déjà été réalisées

Cette opération de compensation est aujourd'hui finalisée, et a permis un avis favorable de l'ONF sur la distraction du régime forestier de la totalité de l'emplacement du futur lotissement. Mais il reste souhaitable, en accord avec l'ONF et sur sa recommandation, que la commune puisse acquérir des parcelles supplémentaires afin de constituer des ilots forestiers exploitables dans de bonnes conditions.

Dans ce contexte, par délibération du 8 décembre 2022, le Conseil municipal avait décidé à l'unanimité de se porter acquéreur de deux parcelles forestières situées aux Landes, appartenant à l'indivision de succession de Madame Huguette Girod :

- parcelle B35 pour une contenance de 3350 m²
- parcelle B103 pour une contenance de 1518 m²

Il est apparu depuis cette date que l'indivision était aussi propriétaire de deux autres parcelles également situées aux Landes :

- parcelle B583 pour une contenance de 757 m²
- parcelle B87 pour une contenance de 1110 m²

En conséquence le Conseil municipal décide par 10 voix pour, une contre et une abstention, de compléter sa délibération du 8 décembre 2022 en proposant à l'indivision Girod l'acquisition de ces quatre parcelles, pour un total de 6735 m².

➤ **Accueil des familles ukrainiennes** : bilan d'une année d'accueil, organisation pour la suite, modalités d'appui technique et financier

Nous accueillons dans notre commune deux familles ukrainiennes, depuis un an pour l'une et neuf mois pour l'autre. Espérons que ce temps passé dans notre village leur apporte un peu d'apaisement face à la tragédie que traverse leur pays. Cet accueil est possible grâce aux deux familles accueillantes, Christine et Didier Salins et Carine et Jean-Pierre Laurent, et aux équipes de bénévoles qui les entourent. Des dons en nature et des dons financiers ont également été collectés auprès des habitants du village. Que les familles d'accueil et les donateurs en soient remerciés.

La commune prend à sa charge différentes dépenses (frais de cantine, garderie, CLSH pour les enfants), et demande aux familles une participation pour les charges liées au logement, notamment pour les frais d'électricité, en accord avec la préfecture, mais à un niveau forfaitaire symbolique.

Le Conseil municipal, après débat, décide à l'unanimité :

- . - de confirmer la prise en charge des frais de cantine, garderie et centre de loisirs pour les enfants, ainsi que des dépenses exceptionnelles telles que classe de neige ou classe verte et frais de formation pour adultes.
- . - d'adapter la participation des familles pour les charges liées au logement, notamment les dépenses d'électricité qui sont élevées, en demandant une participation proportionnelle à ces dépenses, selon un taux à convenir avec les référents de la Préfecture.

La commune remercie toutes les personnes qui participent au soutien financier grâce à leurs dons. Rappelons que ces dons ouvrent droit à une réduction d'impôts.

Éléments présentés par Dominique Henry

➤ **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2022
- Affectation et reprise des résultats 2022 sur le budget 2023
- Budgets primitifs 2023

La commune est dotée de trois budgets : le budget principal, le budget annexe forêt-bois, et le budget annexe lotissement. Le budget lotissement sera utilisé pendant la durée de l'opération, puis clôturé avec reversement de l'excédent au budget principal.

● **Comptes de gestion 2022**

Les comptes de gestion (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) correspondent aux écritures comptables tenues par les services de la Direction des Finances Publiques.

Ils sont conformes aux comptes administratifs communaux.

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

● **Comptes administratifs 2022 et affectation des résultats :**

Le maire présente les comptes administratifs (budget principal, budget forêt et budget lotissement) qui retracent l'exécution budgétaire de l'année écoulée 2022. Après séquence de questions-réponses, conformément à la réglementation, il ne prend pas part au vote, sort de la salle et confie au premier adjoint le soin de soumettre ces éléments à l'approbation du conseil municipal.

	Résultats de fonctionnement 2022	Résultats d'investissement 2022
Budget principal	91 829,31	43 780,94
Budget forêt	88 384,31	2 011,86
Budget lotissement	2 355	-2 355

Les comptes administratifs 2022 sont approuvés à l'unanimité, ainsi que l'affectation des résultats des exercices antérieurs au budget 2023.

● **Budgets primitifs 2023**

Les projets de budgets 2023 (budget communal principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement) ont été préparés en commission des finances le 13 mars. Ils sont présentés en séance par le maire et font l'objet de questions-réponses.

Fiscalité : depuis 2021 la taxe d'habitation a disparu en tant que ressource communale, mais subsiste en 2023 pour les résidences secondaires. Le produit de la TH est compensé par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation est partielle du fait de la baisse des bases imposables des entreprises, et une allocation compensatrice complémentaire est attribuée à la commune par l'Etat. Au final la commune perçoit trois taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, plus le complément d'allocation compensatrice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité une évolution du taux de référence 2022 des taxes de 1,5%. Le taux 2023 sera ainsi de 34,80 % (foncier bâti), 27,35 % (foncier non bâti), et 12,79 % (TH sur les résidences secondaires), pour un produit total prévisionnel 2023 de 240 936 €.

Amortissements : plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au conseil municipal de fixer. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à dix ans selon les rubriques, et un montant total 2023 de 59 167,41 €.

Subventions aux associations : le conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à des demandes de subventions reçues de différentes associations.

- 280 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 150 € à l'association de prévention routière
- 1200 € à la coopérative de l'école de Gennes « OCCE Ecole de Gennes »

Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 (comme Gennes), le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur maximale 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

La maire informe le Conseil municipal de ces éventuels mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur le budget 2023 de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles.

Avance remboursable du budget principal au budget annexe « lotissement »

Les premières dépenses à assurer sur le budget lotissement sont les études préalables et le broyage des branches et souches. Des dépenses plus importantes, nécessitant le recours à un emprunt, seront ensuite à engager pour les travaux de viabilisation. Mais ceci n'interviendra qu'à l'issue de l'instruction du permis d'aménager.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2023 principal une avance remboursable au budget lotissement pour la somme de 100 000 €. Cette avance permettra de financer les premières dépenses sans recours à l'emprunt. Elle sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement ».

Budgets primitifs 2023 adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	662 717,34 €	696 735,09 €
	Investissement	340 441,75 €	340 441,75 €
Forêt	Fonctionnement	113 390 €	180 711,45 €
	Investissement	34 482,70 €	34 482,70 €
Lotissement	Fonctionnement	706 940 €	706 940 €
	Investissement	706 940 €	706 940 €

➤ **Site internet communal** : présentation de la nouvelle configuration

Le site internet de notre commune a été réactualisé.

En page d'accueil vous trouverez l'agenda, les actualités, une galerie de photos. Vous trouverez toutes les informations en quelques clics via une arborescence regroupant différentes rubriques :

- Vie municipale : arrêtés, comptes rendus de conseils, intercommunalité ...
- Vie pratique : associations, professionnels, salles municipales, démarches
- Une rubrique « Patrimoine et histoire »
- Informations diverses

Le site est accessible depuis un smartphone ou une tablette.

L'adresse du site reste inchangée : <https://gennes25.fr/>

Un remerciement tout particulier à Yves Sancey, pour ses très belles photographies.

Bonne lecture !

Eléments présentés par Dominique Henry

➤ **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 8 février : GBM, comité de secteur plateau
- 13 février : GBM comité de secteur plateau PLH PLUI Scot
- 20 février : Syndicat du Plateau
- 22 février : syndicat du marais, conseil syndical
- 22 février : AG de l'AUDAB
- 28 février : Silv – Sages
- 28 février : plateau, inspection annuelle de la gendarmerie
- 1^{er} mars : Fonds vert, préfecture
- 2 mars : GBM, conseil communautaire
- 7 mars : comité de secteur plateau PLUI
- 14 mars : projet éolien Nancray
- 15 mars : GBM, attributions de compensation d'investissement
- 21 mars : Scot Conseil syndical – présentation d'une étude sur l'eau
- 22 mars : syndicat du marais – une étude sera réalisée à Gennes sur l'hydrologie et le patrimoine de biodiversité de la zone humide. La fête du marais est reportée à 2024

➤ **Projets en cours et à engager** :

Actualisation des commissions municipales et groupes-projets

Le tableau des commissions et groupes-projets est actualisé – voir tableau en annexe

Toute personne intéressée pour participer à un groupe de travail est la bienvenue. S'adresser en mairie ou à tout conseiller municipal.

Programme de travail des groupes

- **Bibliothèque Municipale :**

Animations 2023 :

- Belle participation pour le dernier apéro littéraire « spécial BD » qui a réuni 18 lecteurs et donné lieu à de très riches échanges.
- Pour les enfants, nous proposerons une balade contée au cours du 3ème trimestre.

L'aménagement de la bibliothèque va se poursuivre avec l'acquisition en 2023 de bacs pour les albums et BD, nouvelles étagères, chauffeuses offrant un espace plus organisé et convivial. Coût prévu : 2529€. Une subvention sera demandée au Département.

Notre bibliothèque doit aussi s'informatiser afin de mieux gérer son stock de livres, BD, albums et documentaires, les entrées et sorties de documents, et de faciliter le lien avec la plateforme de la bibliothèque départementale. Coût prévisionnel : 820 € TTC pour le logiciel et le matériel d'identification des livres (douchettes, codes-barres), et 745 € TTC pour la formation. Une demande de subvention va être faite auprès du Département. Le choix du logiciel de gestion de la bibliothèque sera confirmé après comparaison de plusieurs offres.

Éléments présentés par Dominique Henry

- **Zone artisanale :** Une nouvelle réunion de présentation des plans par GBM est prévue le 25 avril à 11H00.
- **Sécurité aux abords de l'école :** Les études techniques sont engagées par GBM, sur la base du programme défini, et seront présentées courant mai.
- **Lotissement :** le broyage des branches et souches est terminé sur la première partie du lotissement. Il a été demandé au maître d'œuvre de poursuivre les études notamment par l'exécution des sondages de sols qui sont programmés fin mars en vue de déposer ensuite le permis d'aménager.

Parallèlement à ces études, une ébauche de règlement du lotissement établie par le maître d'œuvre est parvenue en mairie. La commission travaux sera sollicitée pour étudier ce projet de règlement et apporter les premières remarques, avant une réunion avec le maître d'œuvre prévue le 18 avril à ce sujet.

- **Micro crèche : réseaux, viabilisation :** la commune a pris contact avec les différents concessionnaires (eaux usées, eau potable, électricité, téléphonie). Il y a eu un premier RDV le 16 Mars avec GBM pour finaliser le passage du réseau d'assainissement de la micro crèche. D'autres rdv sont prévus, notamment avec Orange Le 3 Avril sur place.
- **Architecte des Bâtiments de France**
Rencontre le 21 Mars avec M Dognin (architecte des bâtiments de France) sur différents points concernant l'urbanisme du Village.

- travaux sur la mairie lavoir (bâtiment inscrit à l'inventaire des monuments historiques sur façades et toiture). Mr Dognin demande à la commune d'établir plusieurs croquis d'intentions avec différents scénarios d'agencement possibles du lavoir sous la mairie afin de les soumettre à l'ABF pour avis et suite à donner. La commission travaux sera sollicitée pour cette pré-étude.

- Important : tous travaux portant sur des changements de façades (fenêtres, crépis, cheminées...) , ainsi que l'élévation de clôtures doivent faire l'objet d'une déclaration préalable où les règles d'urbanisme doivent être respectées . Petit rappel de M Dognin ABF : les règles d'urbanisme de Gennes ne permettent pas l'édification des clôtures en bâches plastique ou tissus. Une visite complète du village sera organisée par M Dognin ABF pour vérifier ces points et au besoin sensibiliser les habitants.

- **Travaux de voirie** : Rue de la Maltière (réfection de chaussée et enrochement), du 5 au 7 avril.

Grand Besançon Métropole et la commune de Gennes ont décidé de réaliser la réfection de la chaussée rue de la Maltière, dans sa partie comprise entre la rue des Landes et la rue du Lavoir, et de reprendre l'enrochement de la voirie au niveau du carrefour de la rue du Vieux Tilleul.

Ces travaux sont programmés du 5 au 7 avril 2023, sous réserve de conditions météorologiques favorables ou d'aléas de chantier :

- mercredi 5 et jeudi 6 avril : rabotage, préparation de la chaussée, remplacement de l'enrochement
- vendredi 7 avril : application des enrobés

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Bonnefoy.

Une information plus détaillée sera diffusée à l'intention des riverains.

Pour plus de renseignements ou pour faire remonter d'éventuelles observations, vous pouvez contacter Monsieur Frédéric HAGNÉRE de Grand Besançon Métropole, en charge de cette opération au 06 23 33 41 36 ou par mail à l'adresse suivante : exploitationdp@grandbesancon.fr

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 09/02/2023 : déclaration préalable 25 267 23 C0004 – Installation de panneaux photovoltaïques – rue du Murgelot – parcelle cadastrée AA 106

Le 27/02/2023 : déclaration préalable 25 267 23 C0007 – Edifier une fenêtre de toit et 2 fenêtre en façade – rue du Murgelot – parcelle cadastrée AA 102

Le 28/02/2023 : déclaration préalable 25 267 23 C0003 – Surélever un volume agricole existant et prolonger sa toiture – rue de la Maltière – parcelle cadastrée AB 103

Le 16/03/2023 : déclaration préalable 25 267 23 C0008 – Créer une porte fenêtre dans une fenêtre existante – rue du Lavoir – parcelle cadastrée AB 13

Urbanisme : dossiers refusés

Le 06/03/2023 : déclaration préalable 25 267 23 C0005 – Changement des huisseries et ravalement des façades – rue de la Maltière – parcelle cadastrée AB 108, 109 et 110

Etat civil :

Le 04/02/2023 : naissance à Besançon de Aymeric, dont les parents, GRANGEOT Raphaël et SAUVAGE Marie-Caroline sont domiciliés dans notre village. Bienvenue à Aymeric, et toutes nos félicitations aux heureux parents.

Le 05/01/2023 : Pacs de Madame DUBOIS Noémie et Monsieur MOLARD Jocelyn domiciliés à Gennes.

Le 06/02/2023 : Pacs de Madame ISABEY Léa et Monsieur STIEVENART Brieux domiciliés à Gennes.

Toutes nos félicitations aux heureux couples

Décès : Le 7 février de Monsieur Philippe CHOUFFE, à Nancray, où il résidait.
Philippe CHOUFFE a été inhumé le 21 février à 17h à Gennes. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

Jeudi 11 mai 2023 à 20 heures
